

Alda Greoli voit le PS évoluer positivement au gouvernement de la Fédération

“La Communauté française est un niveau de pouvoir indispensable : indispensable au lien entre les francophones, au développement d’un enseignement de la qualité et à la culture.”

- Alda Greoli (CDH) refuse de traiter les chômeurs de rentiers.
- Elle est opposée aux majorités alternatives.
- Et la ministre de la Culture compte bien respecter les délais pour lancer les nouveaux contrats-programmes.

Entretien Stéphanie Bocart et Stéphane Tassin

Alda Greoli (CDH) est la seule ministre à double casquette du nouveau gouvernement wallon (MR-CDH), puisqu’elle siège aussi au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PS-CDH). Le 19 juin dernier, son président de parti a initié un processus qui a permis de changer la majorité en Wallonie mais pas en Fédération Wallonie-Bruxelles ni à Bruxelles.

Vous n’avez pas peur de devenir schizophrène ?

Je n’ai qu’une seule colonne vertébrale. Ces deux partis sont des partenaires équitants avec qui je dois négocier. Ce matin, il y avait comité de concertation où il n’y avait pas deux gouvernements avec une même majorité. Pourtant des décisions ont été prises et des accords ont été noués sur le Ceta ou sur les allocations familiales par exemple.

Le message pour le citoyen n’est-il pas troublé par rapport à la ligne politique du CDH ?

Non parce que vous partez du principe que le CDH n’est pas arrivé à... Pour moi, le CDH est arrivé à changer de majorité en Wallonie. Est-ce qu’ailleurs rien n’a bougé ? Je peux vous assurer que, y compris dans les décisions prises mercredi matin en Fédération Wallonie-Bruxelles, la manière d’examiner les choses a évolué. D’ailleurs le ministre-Président a dit qu’il

s’agissait de retrouver de l’objectivité. Je vois à la Fédération comme à Bruxelles, où les partenaires n’ont pas bougé, que tout le monde a compris et qu’il fallait changer la manière dont nous gouvernions ensemble.

Donc le PS a changé ?

J’ai entendu au gouvernement de la Fédération, des choses que je suis contente d’avoir entendu.

Certains, au CDH, évoquent le recours à des majorités alternatives pour faire passer certains dossiers.

Si demain des parlementaires CDH, PS, MR, Ecolo ou Défi déposent des propositions dans leur parlement et qu’ils ouvrent ces propositions à la cosignature, c’est leur liberté parlementaire de le faire. Par contre, je ne serai pas d’accord qu’un ministre fasse du chantage au sein d’un gouvernement par rapport à des majorités alternatives. Les règles du jeu doivent être respectées.

Vous avez parlé dans un article de presse de la fin de l’assistanat wallon. Vous assumez ?

Pas la manière dont mes propos ont été interprétés. Mais j’assume ce que j’ai expliqué. Soyons clairs, chaque citoyen est un être égal à moi et qui suis-je pour lui dire ce qu’il doit faire ? Chaque citoyen est dans un processus d’émancipation. Dans ce cadre-là, je ne supporte pas les politiques qui le rendent dépendant. Il existe un certain nombre de suppléments sociaux pouvant parfois coincer des gens dans des statuts et

les empêcher de s’émanciper. C’est pour cela que je considère qu’il est nécessaire d’autoriser les chômeurs à s’investir dans une ASBL. Ce qui a toujours été ma colonne vertébrale, c’est la défense de la sécurité sociale. Ce qui fait qu’aucun citoyen ne passera à côté du filet, c’est d’investir dans des secteurs qui améliorent la santé du citoyen. Le financement de la sécurité sociale passe aussi, selon moi, dans les économies que l’on peut y faire en investissant dans l’enseignement, la culture ou le lien social. Quand je dis qu’il faut laisser les chômeurs s’investir dans des associations, je parle bien de création de lien social et donc du financement de la sécu.

Vous êtes en phase avec les propos de votre collègue Pierre-Yves Jeholet (MR) qui assimilait certains chômeurs à des rentiers ?

Chacun son style. Je ne suis pas d’accord que l’on dise que des chômeurs sont des rentiers. Mais ce n’est pas cela la question. La question, c’est que le Forem après la sixième réforme de l’Etat doit revoir sa conception. Le Forem était, par le passé, uniquement dans l’accompagnement et dans la formation des chômeurs. Désormais, le Forem doit aussi contrôler. Un changement culturel doit donc intervenir. C’est la même chose pour un OIP qui me concerne, à savoir l’Awiph – qui accompagnait les personnes porteuses de handicap – devenu l’Aviq, qui est la base de la sécurité sociale hors emploi en Région wallonne.

Est-ce que le CDH a changé d’avis sur la N-VA ?

Notre ligne est claire. Nous ne monterons pas dans un gouvernement avec un parti qui souhaite la fin de la Belgique.

“Notre ligne est claire. Nous ne monterons pas dans un gouvernement avec un parti qui souhaite la fin de la Belgique.”

Arts de la scène : “On ne réduira pas le budget”

L'un des enjeux majeurs de cette législature pour le secteur des arts de la scène (théâtre, danse, cirque, théâtre jeune public,...) est la réforme des contrats-programmes. Le timing – l'entrée en vigueur est fixée à janvier 2018 – et l'enveloppe budgétaire seront-ils respectés ?

Les délais sont maintenus puisque de toute façon, j'avais dit : “Changement de gouvernement ou pas, changement de ministre [de la Culture] ou pas, je travaillerai sur ces dossiers jusqu'au dernier jour où j'aurai cette responsabilité”. Je garde la Culture et c'est une bonne nouvelle car j'y tenais. Les diverses commissions d'avis qui ont étudié les dossiers devaient remettre leur avis pour début juillet. Seule une commission a demandé à se re-réunir; nous attendons donc son rapport. Sinon, nous avons une grille d'analyse, mes collaborateurs travaillent et donc, les délais seront respectés.

Et pour le budget ?

Il n'est pas question de diminuer l'enveloppe (NdlR : 90 millions d'euros) ! Par ailleurs, comme je l'ai fait à tous les budgets et même à tous les ajustements budgétaires, sans doute que je poserai la question à mes collègues à la Communauté française de l'augmentation de l'enveloppe destinée aux arts de la scène.

Vous avez un chiffre en tête ?

Ah, je ne vais pas donner le résultat d'un conclave budgétaire avant-même qu'il ait commencé. Mais depuis que je suis là, on a déjà augmenté de 6 % les budgets de la Culture... Je vais

essayer. On verra.

L'arbitrage concernant les subsides octroyés aux différents opérateurs des arts de la scène devrait être annoncé à l'automne. Il y aura certainement des mécontents. Comment allez-vous gérer cela ?

Les seuls critères pour accorder les subsides sont ceux du décret et des arrêtés. Pour moi, c'est obsessionnel : j'ai un rapport à la gouvernance qui est un rapport sur la base de critères objectifs. Je veux pouvoir expliquer et justifier mes décisions.

“Depuis que je suis là, on a déjà augmenté de 6 % les budgets de la Culture.”

Alda Greoli

remet pas les choses en cause. Après ça, il peut y avoir des évaluations.

Vous avez à présent les deux casquettes, à la Région wallonne et à la Communauté française. Cela pourrait-il changer votre position quant à une régionalisation de la Culture ?

Jamais ! La Communauté française est un niveau de pouvoir indispensable : indispensable au lien entre les francophones, au développement d'un enseignement de la qualité et à la culture.

Certains acteurs culturels bénéficient d'un financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi de la Région wallonne (emploi, infrastructures,...). Le changement de majorité en Wallonie pourrait-il avoir un impact en ce qu'il faudrait renégocier certaines aides ?

Dès lors qu'il y a un arrêté de subsidiation, il y a un acte légal qui est posé, donc on ne

Les projets sociaux

“Je ne prendrai pas de risques avec les allocs”

L'AviQ. Le nouvel OIP social wallon installé à Charleroi était pointé du doigt ces derniers mois pour un problème de recrutement de dirigeants – beaucoup de fonctionnaires ayant préféré rester au sein de l'administration fédérale. La ministre Greoli rassure : “Nous devons accompagner et former de nouveaux collaborateurs qui ont choisi de venir travailler à Charleroi. Nous sommes dans un entre-deux”, explique la ministre qui considère qu'il est normal qu'il faille “trois à quatre ans pour qu'un organisme soit pleinement efficace”. De plus, avec l'arrivée de nouvelles compétences en provenance de l'Inami, des possibilités de transferts seront offertes à des fonctionnaires de l'Inami. Un certain nombre pourrait donc venir travailler en Wallonie.

Les allocations familiales. Alda Greoli compte bien être prête avec le nouveau système pour le 1^{er} janvier 2019. Cependant, elle précise que “je ne prendrai pas le moindre risque d'un retard de paiement”. Ce qui signifie qu'en cas de risque de retard, l'entrée en vigueur du nouveau système pourrait être reportée.